

Information aux membres

Demande au Conseil fédéral afin de garantir l'approvisionnement alimentaire

La Fédération des industries alimentaires suisses (fial) – à laquelle sont également affiliés plusieurs des plus grands membres de l'UPSJV –, et à la suite de requêtes de ses propres membres – parmi lesquels il y a aussi l'UPSJV –, s'est adressée hier au Conseil fédéral pour lui demander de prendre les mesures suivantes afin d'assurer l'approvisionnement de notre pays en denrées alimentaires :

1. Garantir le **personnel indispensable à l'entreprise** :

- en exceptant les collaborateurs des producteurs de denrées alimentaires de la mobilisation par l'armée, la protection civile et le service civil
- en flexibilisant les directives de la législation sur le travail, en particulier en ce qui concerne le travail de nuit, le travail du dimanche et les heures supplémentaires

2. Garantir l'**accès aux moyens de production indispensables** :

- en leur accordant un accès privilégié aux équipements de protection personnelle (gants, masques, produit de désinfection pour les mains) ainsi qu'aux produits de désinfection des surfaces
- en traitant les frontaliers qui travaillent dans le secteur alimentaire de la même manière que ceux qui travaillent dans le domaine médical
- en reconnaissant l'importance du système aussi bien pour les entreprises qui produisent les denrées alimentaires proprement dites que pour celles qui les fournissent (matières premières, matériel de conditionnement)

A ce propos nous avons également été informés que **des voies prioritaires** (« green lanes ») ont été introduites par l'AFD pour le trafic de marchandises **à certains postes frontières**. Elles sont mises en place dans le but de maintenir l'approvisionnement national en biens importants. Cette mesure s'adresse de manière explicite aussi aux denrées alimentaires ainsi qu'à certains groupes professionnels (jusqu'ici le personnel de santé et les employés d'organisations à feu bleu) (voir aussi : [Lien](#)). En accord avec le bureau de douane concerné ces marchandises peuvent également être taxées en dehors des heures de dédouanement habituelles.

L'UPSJV apporte naturellement son soutien à la demande ci-dessus de la fial car elle va également dans l'intérêt du secteur de la viande. L'Union s'engage également, par l'intermédiaire de l'Union suisse des arts et métiers USAM, pour que les mesures ci-dessus s'appliquent également si nécessaire au secteur des denrées alimentaires.

Nous vous tiendrons au courant en ce qui concerne la mise en œuvre de la demande ci-dessus et attendons d'ores et déjà avec intérêt la réponse du Conseil fédéral.

Situation au : 24 mars 2020